



Immigration, enjeu majeur des élections à venir

La lucidité contre l'idéologie

Perdre une élection sur une vérité ou la gagner sur un mensonge : l'immigration est l'exemple type de ces débats où l'on ne veut pas poser ses lunettes idéologiques pour regarder la réalité.

Et cette réalité, à l'opposé des discours populistes, nous dit que la France, bien loin d'être le pays d'accueil le plus attractif au sein de l'OCDE, a besoin des étrangers. Depuis 2017, l'Hexagone a perdu 800 000 naissances et la chute s'accélère. Impossible de compter sur l'Europe, elle aussi en déclin démographique, l'Italie et l'Allemagne surtout.

Moins d'habitants, de bras, d'élèves, de consommateurs, de cotisants... : la démographie étant par nature prévisible, on sait que fermer les frontières rendrait la récession inéluctable. Et, avec elle, l'effondrement de notre système social par répartition.

Les étrangers cotisent. Plus, d'ailleurs, qu'ils ne perçoivent d'aides. Sans eux, nos fragiles comptes sociaux sont menacés : rien que pour maintenir le rapport actuel, déjà défavorable, entre le nombre d'actifs et d'inactifs, il faudra en trouver 300 000 par an.

Les employeurs sont les premiers à le dire : il y a des centaines de milliers de postes non pourvus dans l'hôtellerie, la restauration, le BTP, le social,

l'agriculture, l'industrie. Certains, qui ont besoin de recruter, doivent licencier des étrangers compétents, pour éviter de se mettre dans l'illégalité. D'autres refusent des clients, réduisant leur chiffre d'affaires.

D'un côté, on a des immigrés qui, en très grande majorité, veulent gagner leur vie et ne pas dépendre d'allocations de misère ; de l'autre, l'État, qui se prive de rentrées fiscales et sociales, et d'un surcroît de croissance, alors qu'il cherche partout des milliards. Ubuesque.

Des expulsions brutales, tardives, souvent inapplicables, des années de démarches et d'oisiveté subie, une liste incohérente de métiers en tension autorisés à recruter, des tests-couperet de français : on ne saurait mieux faire pour créer de la marginalité et de la délinquance, faussement associées à la couleur de peau.

Intégrer, intégrer, intégrer

On rencontre peu de cadres ou d'ingénieurs indiens ou africains devant les tribunaux. En revanche, on y voit beaucoup d'exclus, d'ailleurs ou d'ici. Car ce n'est pas l'origine, faut-il le marteler, qui prédispose à la délinquance, mais le chômage, le mal-logement, la famille éparpillée, la clandestinité, la perte de dignité.

« La France ne peut pas héberger toute la misère du monde. » Évidem-

ment. Comme Michel Rocard il y a 35 ans, personne de sérieux ne veut ouvrir grandes les vannes. Mais, ajoutait-il, « la part qu'elle en a (de pauvreté), elle prend la responsabilité de la traiter le mieux possible. »

Manière de dire qu'il faut être très strict sur les critères d'accueil, et investir dans l'intégration : raccourcissement drastique des procédures, connaissance de la langue et du pays, formation, accompagnement social par des professionnels et des bénévoles.

Par son refus d'intégrer, par sa tentative comptable et coupable de tailler dans le social, l'État se tire des balles dans le pied. Prosaïquement, nous avons besoin de l'immigration, sous certaines conditions à redéfinir, sans naïveté.

Philosophiquement aussi. Était-il plus défendable pour nous Européens, jadis, d'aller coloniser ces peuples, que pour eux, aujourd'hui, de fuir la misère et la mort ? Accepterions-nous d'être traités avec autant d'indignité s'il nous fallait, un jour, demander l'asile pour fuir une dictature ? « Nous sommes tous des migrants », disait le Pape François, en 2016, à Lesbos. Lui avait compris que refuser l'autre par calcul politique, c'est enterrer la civilisation.

Rappeler le pouvoir des villes dans l'accueil des exilés

À l'heure où la solidarité européenne fait défaut et alors que les politiques publiques relatives à l'asile et à l'immigration sont, sous la pression de l'extrême-droite, de plus en plus restrictives dans l'UE, de nombreuses villes se positionnent au contraire comme des forces de soutien et démontrent l'importance de l'échelon local que les citoyens sont appelés à renouveler dans les prochains mois.

Quelles marges de manœuvre s'offrent aux municipalités pour agir aux côtés des migrants, en tenant en compte de la volonté des nombreux citoyens qui les accueillent et soutiennent leur intégration ?

Dans quelle mesure peuvent-elles s'opposer, ou tenter d'influencer, les gouvernements nationaux pour accueillir dignement et intégrer les nouveaux arrivants ?

Alors que les États européens déterminent souverainement les modalités d'accès et de séjour, voire pour certains l'hébergement ou les conditions matérielles d'accueil et l'accompagnement social, les villes s'affirment de plus en plus comme de nouveaux acteurs de la politique migratoire.

Si la création, la répartition géographique et la gestion des centres d'hébergement relèvent, dans la majorité des pays, de la responsabilité des États, les municipalités ont à charge la mobilisation et la coordination des différents acteurs bénévoles impliqués au sein de ces structures (cours de langue, hébergement solidaire, aide aux démarches administratives, groupes d'information), ou, comme aux Pays-Bas, la réquisition de bâtiments vacants pour créer de nouveaux hébergements.

Garantes de la cohésion sociale et de la constitution d'un espace de vie commun, les municipalités sont aussi responsables en matière d'intégration. Elles sont chargées de la scolarisation des enfants migrants dans les écoles élémentaires et primaires dont elles assurent la gestion. Certaines n'hésitent d'ailleurs pas à s'investir dans la lutte contre la ségrégation au sein des établissements.

En matière de logement, alors que les réfugiés dépendent généralement du régime de droit commun, certaines

villes se donnent pour mission de leur trouver un domicile. À Amsterdam, par exemple, un plan d'action en lien avec des bailleurs afin d'investir dans 2 800 nouveaux bâtiments, dont 50 % sont dédiés aux réfugiés, a ainsi été mis en place.

L'investissement en faveur de l'accueil des exilés dépend en grande partie de la volonté des maires. Certains peuvent démontrer, sur ce point, un véritable pouvoir de nuisance et de blocage. C'est le cas de la maire de Calais qui a refusé de créer des points d'eau et des sanitaires pour les personnes migrantes, malgré les injonctions du Conseil d'État dans ce sens en 2017, puis a interdit les « occupations abusives » du centre-ville, et « les opérations de distribution de repas aux migrants » en octobre 2019.

Dans l'accueil et l'intégration des exilés, les villes font souvent face à de nombreuses difficultés.

Certaines municipalités, comme Barcelone, se sont érigées en force d'opposition, en prenant parti contre les positions anti-migratoires du gouvernement national. « L'Espagne est l'un des pays de l'UE qui reçoit le plus d'aide en matière de migration mais elle l'a surtout destinée à construire des centres de rétention » déclarait le maire de la « ville refuge » catalane en 2015. Aujourd'hui l'Espagne régularise 500 000 sans-papiers.

Cette réflexion vaut aussi pour la France qui construit de nouveaux camps d'internement afin d'augmenter de 2 000 à 3 000 le nombre de places de rétention administrative.

Alors que les villes n'étaient jusqu'à présent associées qu'à la « phase finale » de l'accueil et de l'intégration des personnes migrantes, en aval du sauvetage, du premier accueil et de

l'admission, il est désormais établi que les politiques locales d'intégration qui y sont menées sont une condition préalable à l'élaboration d'une politique d'accueil cohérente et systématique à l'échelon national.

L'Association nationale des villes et territoires accueillants (ANVITA), née en France en 2018 à l'initiative de plusieurs maires, illustrent la volonté de mise en réseau des élus locaux à l'échelle nationale pour développer de nouvelles politiques et pratiques dans le domaine migratoire.

À Tours, la municipalité, qui adhère à ANVITA, peut quant à elle s'appuyer sur deux réseaux d'accueil des migrants – l'Accueil Sans Frontières de Touraine (ASFT) et la Coordination-Migrants du Diocèse – qui rassemblent plus de 100 associations et au moins 4 000 bénévoles, donateurs ou militants.

Grâce à l'appui des citoyens engagés et alliés, les villes ne cherchent pas uniquement à influencer les décisions, mais aspirent aussi à prendre part directement aux processus décisionnels en matière migratoire, à tous les niveaux de gouvernance.

L'émergence des réseaux de ville solidaires au niveau national, et surtout au niveau transnational, a permis une reconnaissance de plus en plus importante de la légitimité des villes à s'exprimer sur la question des politiques de l'asile et de l'immigration. Longtemps au second plan, les municipalités deviendront des actrices incontournables en ce domaine. Dans l'intérêt des personnes migrantes, autant que dans celui des citoyens, l'enjeu réside dans la coopération entre gouvernements, villes et société civile.

Donner des arguments aux candidats aux élections municipales

À Tours, dès février, un grand débat sera organisé pendant la campagne des municipales 2026, et dans la perspective de la présidentielle de 2027, autour des questions du sans-abrisme et de la solidarité avec les personnes en difficulté, en particulier les migrants qui représentent 60% d'entre elles dans notre ville. Un questionnement des candidats aux élections municipales sera effectué par l'ASFT et la Coordination-Migrants du Diocèse qui sont directement concernés par ces questions. Six domaines d'interpellation ont été retenus :

1 – Résister à la loi Darmanin et à la circulaire Retailleau

La loi visant à « contrôler l'immigration et améliorer l'intégration » de janvier 2024 et la circulaire de Retailleau sur les régularisations de janvier 2025 – qui annule celle de Valls qui permettait aux préfets, depuis 2012, de régulariser à titre exceptionnel des personnes pour des motifs de vie privée et familiale ou professionnels – sont le fruit d'une vision obsessionnelle des migrations perçues comme une menace. Au prix d'une politique systématique d'enfermement et d'expulsion, elles n'ont pas d'autre résultat que de renforcer une « fabrique de sans-papiers ». Sous couvert d'une prétendue « fermeté » martelée dans les communications ministérielles, s'est en réalité déployée une véritable entreprise de déshumanisation des personnes étrangères, présentées comme « indésirables et dangereuses » pour légitimer des mesures de plus en plus répressives. Concrètement, alors qu'en 2025, les demandes d'asile ont diminué de 5,5% par rapport à l'année précédente, passant de 153 700 à 145 210, les expulsions ont augmenté de 21%.

2 – L'hébergement d'urgence et le logement

Mettre fin au sans-abrisme n'est pas une utopie. C'est un devoir républicain. Alors que 350 000 sont sans domicile fixe, 3 millions de logements sont laissés vacants. Pour sauver des vies, il est urgent de les réquisitionner. Les candidats aux élections municipales de mars 2026 ne peuvent se

contenter d'attendre de compter les morts de la rue, qui sont en réalité des morts de l'inaction coupable de l'État et des collectivités. En 2013, ils étaient 454, en 2024, 912. Mourir de froid, dans la septième puissance économique mondiale, ne relève ni du fait divers ni de l'accident : c'est la conséquence d'un choix politique. Face à l'urgence, les préfets ont le pouvoir de réquisitionner des logements et des locaux vacants. Ils peuvent confier ces biens à des HLM et à des associations d'accompagnement social pour un usage durable. Ces outils, prévus par la loi, permettent d'agir immédiatement. Puisque l'État fait le choix d'abandonner, les maires doivent faire celui de sauver ! En cas d'urgence absolue lorsque des personnes dorment dehors par grand froid et que leur vie est donc mise en danger, le pouvoir de police du maire lui permet d'ordonner, à titre exceptionnel, la mise à disposition temporaire de locaux vacants pour prévenir une atteinte grave à la dignité humaine. Possibilité reconnue par le Conseil d'État. À Tours, du 5 au 12 novembre 2025, 13 associations locales s'étaient associées à la municipalité pour lancer une campagne inédite portée par un slogan percutant : « Pour n'avoir plus personne à la rue, il n'y a pas 36 solutions, il y en a 3 500. » Notons que le chiffre reste inférieur à celui retenu en 2023 par l'INSEE qui relevait 8 775 locaux vides dans la ville, dont 1 768 depuis plus de deux ans.

3 – L'alimentation et la santé

À Calais, un arrêté préfectoral venu interdire la distribution de repas aux personnes exilées est vécu comme une indignité par les associations concernées, qui n'ont pas cessé pour autant leurs actions d'aide, quand bien même la police tente chaque jour de les en empêcher. À Paris l'arrêté préfectoral interdisant également les distributions alimentaires aux sans-abris a été annulé par le tribunal administratif en raison de l'absence de preuves d'incidents réels et de nuisances causées par ces distributions. Le tribunal a rappelé que les mesures restrictives doivent être strictement nécessaires et proportionnées aux objectifs poursuivis. Cette annulation sou-

ligne l'importance des associations de solidarité dans la lutte contre la précarité alimentaire et rappelle que l'interdiction d'accès à une aide vitale pénalise les personnes vulnérables.

À Tours, depuis 2016, la Table de Jeanne-Marie vient en aide aux précaires tout au long de l'année, servant entre 100 et 150 repas chauds chaque jour. Au cœur de cette même ville, du lundi au vendredi, les professionnels bénévoles du Centre Soins Porte Ouverte, offrent des soins médicaux, dentaires et ophtalmologiques et distribuent des médicaments à ceux qui en ont le plus besoin, tandis qu'une assistante sociale leur apporte une aide pour obtenir une couverture sociale. Un véritable soutien pour les familles et individus sans protection.

4 – L'éducation

À Tours, comme à Amboise, Chinon et Loches, une douzaine d'associations d'aide aux migrants - telles que la Table de Jeanne-Marie, UTOPIA, RESF, le Secours catholique, le Centre Social Plurielles ou encore Rencontre Entr'Aide Protestante – proposent, en plus de leur engagement principal, des cours de français. D'autres, comme AGIRabcd ou SKOLA 37, sont spécialisées dans la préparation à la scolarisation des mineurs non-accompagnés (MNA). La situation des enfants des familles laissées à la rue, scolarisés en primaire ou dans des collèges, constitue une préoccupation importante pour les enseignants de la dizaine d'établissements concernés. Depuis 2023, le collectif Pas d'Enfants à la Rue est mobilisé en permanence pour leur prise en charge.

5 – Les MNA

Dans le cadre d'une enquête réalisée le 18 juin 2025 auprès de cent associations dans 79 départements, 3 273 MNA engagés dans une procédure pour faire reconnaître leur minorité ont été recensés, 89,15% des garçons et 10,85% de filles. La proportion de ces dernières a doublé en un an, ce qui est très préoccupant au regard des risques accrus auxquels elles sont exposées en tant que filles, jeunes et isolées. Un tiers des jeunes recensés – soit plus de 1 000 -

vivent à la rue en attendant de voir un juge tandis que 939 d'entre eux sont hébergés par des citoyens. Les autres sont pris en charge dans des dispositifs d'urgence, 170 en foyers pour adultes et 989 dans des places en dehors du champ de la protection de l'enfance. En moyenne, 60% des jeunes sont reconnus mineurs par les autorités après un long et pénible parcours juridique. Une avancée sur ce point est à noter, avec l'adoption, le 11 décembre 2025, par l'Assemblée nationale d'une proposition de loi visant à protéger les mineurs isolés étrangers. Première étape avant son examen par le Sénat qui, on le sait, est capable de tout.

6 – Les dangers de la prostitution pour les femmes à la rue

Qu'elles soient SDF (38%) ou étrangères (40%), la vie des femmes à la rue c'est : une agression sexuelle par nuit (une ancienne SDF a confié qu'elle a été violée 70 fois en 17ans) ; un quotidien fait de cachettes régulières pour éviter les violences

physiques et sexuelles ; une impossibilité de déposer plainte ; des difficultés à gérer et vivre leurs périodes menstruelles.

Pour les femmes migrantes, tout juste arrivées en Europe, le piège de la prostitution est réel. En 2011, selon un rapport parlementaire, 91% des femmes prostituées de rue en France étaient étrangères, victimes à 74 % de réseaux mafieux internationaux, certaines devant payer « une dette de passage » pouvant aller jusqu'à 50 000€, d'autres n'ayant parfois pas plus de douze ans.

À côté de ces sujets, les candidats aux élections municipales doivent également démontrer un engagement politique prioritaire en ce qui concerne le droit de travailler. Il s'agit de rendre visibles les étrangers qui travaillent légalement ou clandestinement. Dans toute la France, le 20 décembre dernier, à l'appel de 16 collectifs de sans-papiers et mineurs isolés et de 459 organisations locales, régionales ou

nationales, une Marche des solidarités proclamant « Si on s'arrête, tout s'arrête ! » a rappelé à tous l'apport essentiel des travailleurs étrangers. Il est indispensable d'ouvrir les yeux sur les besoins de ceux-ci pour notre économie, comme le réclame du reste le patron du MEDEF. À titre d'exemple, il faut savoir que dans les établissements hospitaliers tourangeaux, une aide-soignante sur deux est d'origine étrangère.

Il s'agit aussi de donner le droit de travailler dans un court délai aux exilés qui arrivent dans notre pays. L'État interdisant aux sans-papiers de travailler, 300 à 400 000 d'entre eux sont donc contraints d'accepter un emploi « au noir ». Ils représentent 14% des 2,5 millions de personnes effectuant un travail clandestin en France. La perte des cotisations sociales non payées pour l'ensemble de ces emplois est évaluée à plus de 10 milliards d'euros.

sources : INFO-Migrants, 28 janvier 2026 ; UTOPIA 56 ; Le Figaro, 16 janvier 2024

Entendre d'autres voix qui défendent les exilés

Suivant les appels des Papes François et Léon XIV, l'Église de Tours s'engage pour la dignité, l'égalité, la justice, la solidarité et l'accueil des exilés. Le 11 novembre 2025, jour de la Saint Martin, l'Archevêque de Tours a initié « une année de la charité en Touraine » qui vise à renforcer la foi des fidèles par des actions concrètes et à promouvoir la charité et la diaconie dans la communauté (La diaconie désigne les engagements sociaux des communautés chrétiennes. Elle est la mise en œuvre de l'Évangile de Jésus-Christ au service de la personne, notamment des plus pauvres, mais est beaucoup plus vaste que le caritatif. Elle touche et fonde toute vie chrétienne). Faisant suite aux contacts avec Chrétiens-Migrants et le Secours Catholique, Mgr Jordy a prévu des rencontres avec les associations d'aide aux migrants – le 16 février, UTOPIA 56 puis RESF et la Table de Jeanne-Marie ; le 26 mars, Entr'Aide et Solidarité. Le 15 février, à l'occasion du triduum de la Sainte Face, il présidera un évènement religieux pour le 150^e anniversaire de la mort de Léon Papin Dupont, le "saint homme de Tours" qui s'adonna de toutes ses forces au soulagement de pauvretés diverses, comme le fit Rose Marie Merceron de Chrétiens-Migrants. Une conférence de carême sera organisée à suivre.

« Les femmes, les hommes et les enfants qui recherchent l'asile en France ont souvent fui des atrocités et nous arrivent au terme d'un parcours d'exil long et difficile qui les a durablement marqués. Qu'il s'agisse de victimes de traite des êtres humains sous toutes ses formes, de femmes victimes de violences sexuelles ou sexistes, de mineurs non accompagnés, de personnes victimes de violences à raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre, de personnes souffrant de psycho-traumatismes ou d'autres problèmes de santé graves liés à leurs parcours d'exil ou encore de personnes en situation de handicap, ces profils sont aujourd'hui plus nombreux et leur situation de particulière vulnérabilité nécessite, dès leur arrivée et tout au long de leur parcours, une prise en charge adaptée. C'est aussi la condition essentielle d'une intégration réussie à l'issue de leur procédure d'asile. »

Marlène Schiappa, ministre déléguée à la citoyenneté - Plan vulnérabilité, 28 mai 2021

contact : cercledesilence-tours@orange.fr

Le cercle de silence de Tours se réunit chaque mois à l'appel de Chrétiens-Migrants, RESF 37, Emmaüs 100 pour 1, Utopia 56, Pastorale des Migrants, CCFD-Terre Solidaire, LDH 37, Rencontre Entraide Protestante, ACAT, CIMADE, EELV Touraine, NPA, ATTAC, Amnesty International 37, Collectif Palestine 37, des individus en lutte...
et en mémoire du Père Léon Gahier

Prochain Cercle de silence : mardi 28 octobre 2025